

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale
et greffière-trésorière de la susdite municipalité, **QUE :**

Avis de promulgation RÈGLEMENT 417

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Thérèse Gauthier, greffière-trésorière, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2026, a adopté le règlement 417;

AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 ET DE FIXER LES TAUX POUR L'ANNÉE 2026 POUR LA TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, D'ASSAINISSEMENT ET D'ORDURES, AINSI QUE D'AUTRES TARIFS

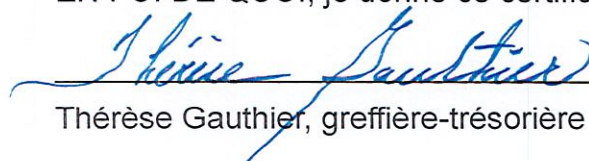
QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h00 et 16h00.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Thérèse Gauthier, greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 00 et 16 h 30, le 12 ième jour du mois de mars 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : Hôtel de Ville, Facebook, bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12 ième jour du mois de mars 2026.


Thérèse Gauthier, greffière-trésorière

